



LA garde de ma fille ou demande de suivie assistante sociale

Par **tida972**, le **11/08/2014** à **07:04**

[fluo]BONJOUR[/fluo] **marque de politessern** Qui dois je contacté en martinique pour avoir la garde de ma fille qui est avec sa mère en france Métropole et qui est au RSA ou avoir un suivit régulier de l'assistante social pour mère de 22 irresponsable, peu mature, perdu et pas très instable pour le bien être et bon developpement ma fille qui n'est pas dans les bras d'une future bonne Maman.
S il vous plait
Très Urgence car elle en local et repartira bientôt le 7 septembre de Martinique

Par **cocotte1003**, le **11/08/2014** à **11:48**

Bonjour, il faut saisir le tribunal du lieu de résidence de votre fille pour demander in changement de garde ou au moins une enquête sociale ordonnée par le juge. Il vous faudra des preuves pour démontrer que la mère ne peut élever correctement l'enfant, cordialement